

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2023_10_6

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Objet : Convention de participation aux frais de scolarité _ commune de La Couronne

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 01 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 24 Novembre 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie

Pouvoirs :

Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, la commune avait autorisé la scolarité sur les écoles de La Couronne de trois enfants résidant sur la commune, et acceptée la participation aux frais de scolarité.

La commune de La Couronne a délibéré le 3 juillet 2023 afin de fixer le montant de la participation pour l'année scolaire 2022/2023 soit 489,95€ par enfant.

La participation aux frais de scolarité pour ces trois enfants est d'un montant total de 1 469,85€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de VALIDER le montant de participation,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 01/12/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 14/12/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**

